



# Compte Rendu Réunion de Conseil Municipal du 24/03/2021

**Présents** : P. BELY – S. MARIOT- H. BARDIN – M-R. MICHENEAU -E.ARNOUX—M-C. BAZIN – D.FOUCAUD - A. LERMIITE – L.PIHA - F.OLLIVIER - M. PAQUEREAU – S. PARPAILLON – D. RICHARD

**Absents excusés** :L. BENARD (a donné pouvoir à D. RICHARD) - J.F TOUZEAU

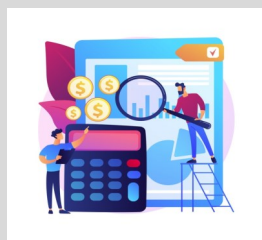
## BUDGET

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

#### BUDGET COMMUNAL 2020

Le total des dépenses de **Fonctionnement** pour l'année 2020 s'élève à 518 220,96€ et le montant des recettes à 690 429.47€ soit un excédent de 172 208,51€. Si on y ajoute l'excédent cumulé de l'année 2019 de 357 703.81€, l'excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2021 se monte à 529 912€.

Concernant la section **Investissement**, le total des dépenses en 2020 s'élève à 705 843,44 € et le montant des recettes à 705 712.53€ soit un déficit de 130.91€. Si on y ajoute le déficit de 2019 de 47 251.51€, le déficit à reporter sur l'exercice 2021 se monte à 47 382.42€.



#### BUDGET CCAS 2020

Le total des dépenses de **Fonctionnement** pour l'année 2020 s'élève à 80.16€ et le montant des recettes à 2 300€ soit un excédent de 2 219.84€. Si on y ajoute l'excédent de l'année 2019 de 4 589.01€, à la clôture de l'exercice 2020 le compte administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 6 808.85€ pour la section de fonctionnement.

#### BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2020

Concernant la section **Investissement**, le total des dépenses en 2020 s'élève à 270 0105.01€ et le montant des recettes à 200 000€. A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif fait apparaître un résultat déficitaire de 70 105.01€ en section d'investissement.

Pour la section de **Fonctionnement**, les dépenses de 2020 s'élèvent à 168 018.05 € et les recettes à 288 556,78 € soit un excédent de 120 538.73 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF (c'est-à-dire les prévisions pour 2021)

#### BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2021

En **Fonctionnement**, les dépenses prévues s'élèvent à 173 919.01€ et les recettes à 194 845.73€ soit un excédent de 20 926.72€.

Pour la section **Investissement**, le budget s'équilibre à 70 105.01€.

Les travaux de voirie du lotissement devraient être réalisés lors du second semestre 2021 car la grande majorité des maisons seront construites. Les élus ont donc demandé au maître d'œuvre, M. Morinière, de prendre contact avec l'entreprise ASA TP, qui s'était vu attribuer ce marché, afin de planifier les travaux.

#### BUDGET CCAS 2021

Le budget de Fonctionnement s'équilibre 8 108.85€.

## BUDGET COMMUNAL 2021

- \* En **Fonctionnement**, le budget s'équilibre à 1 144 565.15€ avec un excédent reporté cumulé de 482 529.90€ pour les recettes.
- \* Pour la section **Investissement**, le budget s'équilibre à 885 151.59€ dont un solde d'exécution négatif reporté de 47 382.42€ et un virement de la section de Fonctionnement de 485 058.80€ pour les recettes.

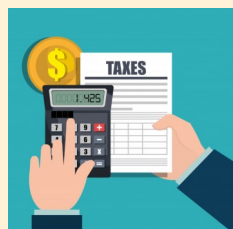
*Le budget sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune.*

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 3% en 2021. La dernière hausse datait de 2018.

En comparant avec les autres communes de notre intercommunalité, mais aussi les autres communes environnantes, il apparaît que La Merlatière est la commune qui a les taux les plus bas. Ils sont plus de 2 fois inférieurs à ceux de certaines de ces communes.

Les services de l'Etat perçoivent donc La Merlatière comme une commune « riche » puisqu'elle ne taxe pas beaucoup ses habitants. De ce fait nous subissons une baisse progressive et régulière des dotations que nous verse l'Etat, ce qui est le cas de seulement ¼ des communes vendéennes.



Si cette tendance venait à se poursuivre, cela finirait par limiter notre capacité à dégager de l'excédent de fonctionnement et donc, par ricochet, à réduire notre capacité d'investissement.

	Taux votés 2020 Commune	Taux votés 2021 Commune
Taxe sur le foncier bâti	11,83 %	<b>12,18 %</b>
Taxe sur le foncier non-bâti	28,33%	<b>29,18 %</b>

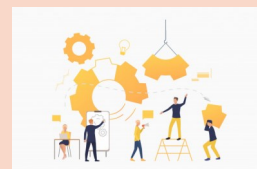
Pour information, le taux moyen de la taxe sur le foncier bâti en France en 2019 était de 21.59% et celui sur le foncier non bâti de 49,72% (19,36% et 47,45% en Vendée).

A noter que cette augmentation des taux ne concerne que la taxe foncière car l'Etat a décidé de supprimer la taxe d'habitation. La suppression pour tous les foyers est prévue en 2023.

L'Etat compense la perte de taxe d'habitation pour les communes par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties des particuliers. Sur vos avis d'imposition vous trouverez donc des taux plus élevés, il s'agit du taux de la commune additionné à celui du département, soit un taux de 29,2 % pour la taxe foncière bâtie.

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021

- Voirie :
  - ⇒ Aménagement de sécurité RD 80 rue de la Salle et Rue de la Ferrière
  - ⇒ Route des Lopins
  - ⇒ Salle des Marronniers, devant les machines à pains
  - ⇒ Curage de fossés
  - ⇒ Agrandissement du parking du stade d'une dizaine de places dans le cadre d'une convention avec l'entreprise Louis Vuitton qui financera ces travaux par une redevance étalée sur plusieurs années (la réalisation de ces travaux n'interviendra qu'après signature de cette convention)
- Rénovation des terrains de tennis à la zone des Loisirs des Brosses incluant le remplacement de l'un des 2 terrains par un terrain de padel, sport de raquettes mélange de tennis et de squash en plein essor (plus de détails sur ce projet à suivre dans les prochains mois)
- Lancement de l'étude pour l'aménagement extérieur des abords de la salle des fêtes et réalisation d'une dalle béton sous la terrasse
- Aménagement : achat et pose de grillages pour enclos à moutons au lotissement de la Rivière
- Restauration du calvaire de la Croix Rouge : maçonnerie, réparation et peinture
- Mobilier urbain : achat et pose d'un abri-bus pour l'arrêt du lotissement de la Roseraie
- Achat de petit matériel : panneaux électoraux, débroussailleuse, baie de brassage pour la Salle du Foyer Rural



## VIE COMMUNALE

### TRAVAUX LA RASLIERE

Du fait des aléas de la remise en état des réseaux EU (eaux usées) et EP (eaux pluviales), les travaux de voirie de la Raslière ont pris du retard et sont reportés à fin avril.

### PERSONNEL COMMUNAL

Après avoir travaillé deux mois pour la commune par le biais de l'association ACTIF EMPLOI, Madame Cindy RIBEIRO va être embauchée au poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison de 6h par semaine.

Madame RIBEIRO assure déjà la cantine et intervient quelques heures à l'école pour l'entretien des locaux dans le cadre des mesures sanitaires liées à la Covid. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe communale.

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RD 80

La première réunion de chantier concernant les travaux de sécurité sur la RD 80, route de La Ferrière et route de Boulogne a eu lieu entre les élus, le cabinet Morinière et l'entreprise CHARIER. Le début des travaux est prévu le 17 mai 2021 et ceux-ci devraient être terminés début Juillet.



### L'ILE O ROUGAIL

Après 4 semaines d'essais plus que concluants, le Food Truck de l'île O Rougail va continuer de venir sur notre commune le vendredi soir tous les 15 jours. Une convention d'occupation du domaine public va être signée à cet effet.

**Prochaine date : vendredi 9 avril.**

## VIE ASSOCIATIVE

### MERLAT'EN FETE

Nous avons attendu le délai maximum pour prendre une décision en suivant de près les mesures gouvernementales applicables pour les rassemblements festifs.

A ce jour, la situation sanitaire n'évoluant pas favorablement et ayant beaucoup de mal à nous projeter d'ici le mois de juillet dans ce contexte sanitaire très instable, nous avons dû nous résoudre à reporter Merlat'en fête à une date que nous ne connaissons pas. Seule la sortie de cette crise sanitaire sera déterminante pour organiser au mieux notre manifestation.



### PECHE LE VAIRON

Durant cette nouvelle période de confinement, la pêche est autorisée. La pêche à la zone de Loisirs des Brosses sera ouverte uniquement les week-ends en avril (et Lundi de Pâques) et tous les jours à partir du samedi 1er Mai. ***Nous vous demandons de bien respecter les gestes barrières et la distanciation sociale ainsi que les horaires de couvre-feu.***



# INFOS DIVERSES

## VACCINATION DES SENIORS

Après plusieurs mois d'appels et d'échanges d'e-mails avec le centre de vaccination de La Roche-sur-Yon, la commune a réussi à inscrire la vingtaine de seniors qui avaient accepté l'aide de la commune pour cette démarche.

Les premières injections auront lieu début avril et les rendez-vous ont déjà été pris pour les 2èmes injections fin avril. Un covoiturage est organisé afin d'emmener ces personnes de + de 75 ans au centre de vaccination.

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Les horaires de la Mairie seront modifiés durant la semaine **12 au 17 avril 2021**. Les horaires seront les suivants:

**Lundi: 08h30 –12h00**

**Mercredi: 08h30 –12h00**

**Jeudi 08h30-12h00**

**Vendredi:09h00 –12h00**

*Pendant les horaires de fermeture de la Mairie, le secrétariat reste joignable par téléphone au 02.51.40.52.21 et par email à [contact@la-merlatiere.fr](mailto:contact@la-merlatiere.fr)*

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections pour le renouvellement des conseillers départementaux et régionaux auront lieu le 13 et 20 juin 2021.

Si vous souhaitez voter lors de ce scrutin, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 7 mai 2021.

## PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2021, le port du masque est obligatoire sur tout le territoire de la Vendée pour toute personne âgée de plus de 11 ans **jusqu'au 26 avril**

